

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 392

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 9

Rétablir le 2° de l'alinéa 40 dans la rédaction suivante :

« 2° Après la seconde occurrence du mot : « énergie », la fin de la première phrase du premier alinéa du V de l'article 18 est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit l'alinéa 22 dans sa rédaction résultant de l'Assemblée nationale afin de redonner la possibilité à l'Agirc-Arrco et à la Cnav de conclure une convention déterminant la contribution des régimes de retraite complémentaire des salariés au titre de la solidarité financière au sein du système de retraite.